

# COMPTE-RENDU du CONSEIL DE QUARTIER du PLATEAU

Lundi 21 janvier 2019  
Salle de la Rigole

**Présents** : M. Claude BERTRAND, Mme Géraldine BUSTI, Mme Maryvonne CLÉMENT KLEIN, Mme Nicole DEMOUGIN, M. Benoît DESCHAMPS, Mme Catherine DESCHATRETTE, Mme Claire DELELIGNE, Mme Sylvie DREYFUS, Mme Solange GOULIA, Mme Nicole HENRY, M. Patrice HOUDEBINE, M. Michel LERMYTE, M. René LORDON, Mme Jeanne NAUDET, Mme Martine ONILLON, Mme Sarah PACITTO, Mme Danielle PIN, M. ROSEL, M. Jean-Philippe ROUSSEAU, M. David SOUMAT, M. Mickaël VIDEAU, Mme Sylvia WEPPE.

**Excusés** : Mme Monique LERMYTE.

**Élus** :

- M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au maire délégué à la Démocratie locale, Jeunesse et Prospective, Quartiers du Plateau et de Lozère,
- M. André BIASI, Conseiller municipal délégué à l'Accueil des nouveaux Palaisiens.

**Services municipaux** :

- Mme Nadine TRINEAU, Responsable adjointe du service Vie locale,
- M. Sébastien MASSON, Chargé de mission Démocratie participative.

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien MASSON.

**Introduction** :

Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au Maire chargé du quartier Le Plateau.

Désignation / élection du (de la) président(e) de séance :

Mme Catherine DESCHATRETTE assure la présidence de séance.

Validation du compte-rendu de la réunion du 1er octobre 2019.

Le compte-rendu est validé avec une rectification en page 7 : « Les trottoirs sont à reprendre rue Maurice Berteaux, de la rue César Franck à la rue Denfert Rochereau ».

**Points spéciaux – Actualités.**

**Transports en commun : Mise en service d'une navette Quartier Camille Claudel-Centre ville.**

M. CARISTAN présente ce projet d'une navette servant à relier le quartier Camille Claudel au centre-ville. Le projet a été validé par la Ville, la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) et Ile-de-France Mobilités. La CPS a lancé un appel d'offres pour déterminer quel transporteur assurera la prestation qui devrait débuter en avril 2019.

- Trafic prévu : mercredi de 8h à 19h30, samedi de 8h à 22h30, dimanche et jeudi de 8h à 13h (jours de marché en centre ville). La navette devrait pouvoir assurer une fréquence de passage toutes les 30 minutes.
- Trajet : Rond point RD36 route de Saclay → RD36 rue M. Berteaux → avenue des Alliés → rue de Paris → place de la Victoire → rue du 8 mai 1945 → avenue des Alliés → RD36 rue M. Berteaux → Rond point RD36 route de Saclay. (bifurcation les dimanches matins par la rue Carnot).

L'application pour smartphone « zenbus » permettra de connaître en temps réel la position de la navette sur son parcours.

Cette navette sera gratuite pour les Palaisiens avec des modalités qui restent à définir. L'expérimentation durera deux ans après lesquels ce mode de transport pourra être étendu ou arrêté en fonction de son succès. Le véhicule n'étant pas encore acheté il n'est pas possible de donner le nombre de places disponibles à bord.

L'accessibilité de la navette pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est à l'étude ; elle dépendra du positionnement des arrêts retenus et il ne sera vraisemblablement pas possible d'assurer 100% d'accessibilité tout au long du trajet.

#### **Mise en service d'un distributeur de billets sur la Place des Causeuses.**

Un distributeur automatique de billets (DAB) de la Société générale est désormais en service sur la place des Causeuses après de longues négociations entre la municipalité, cette banque et le Logement Francilien. M. CARISTAN précise que la Ville de Palaiseau a financé en partie son installation afin d'en accélérer le processus. Une place de parking a été prévue pour les transporteurs de fonds.

Un participant fait remarquer qu'un problème de réapprovisionnement de l'automate en billets est déjà survenu. M. CARISTAN recommande de signaler les éventuelles anomalies de fonctionnement du DAB et celles liées au stationnement des véhicules de transport de fonds aux services de la Ville le plus rapidement possible.

#### **Point d'information sur les aménagements du Plateau**

M. CARISTAN informe que pour l'année 2018 sur le Plateau, 1200 interventions d'entretien courant ont été réalisées cumulant un coût pour la Ville d'environ 180 000€ (espaces verts, bâtiments publics).

Concernant l'éboulement du mur de soutènement dans la rue Élisée Reclus, M. CARISTAN informe les participants que M. le Maire a signé en septembre 2018 un arrêté de péril permettant d'adresser une injonction aux propriétaires de faire réaliser la reconstruction du mur dans les 8 semaines ; ce délai passé, la mairie peut faire réaliser les travaux et adresser la facture aux propriétaires concernés. La Ville a lancé un marché public (nécessaire pour ce type de dépenses d'un montant avoisinant 100 000 €) ; les entreprises ont un délai d'un mois pour répondre ; les travaux devraient débuter en avril pour une durée de 8 semaines ce qui conduit à fin mai, début juin pour la réouverture de la rue. Les riverains seront tenus informés des opérations.

Au sujet des travaux sur les châteaux d'eau (démolition du plus ancien, construction d'un nouveau), M. CARISTAN fait savoir que le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) a finalisé le marché mais il n'y a pas encore de calendrier.

Fin février/début mars, le chemin de La Hunière et des Joncherettes entre l'ENSTA et la Batterie de la Pointe sera refait ; une réunion est prévue pour les riverains le 23 janvier 2019.

De façon générale, pour déterminer les rues qui sont refaites chaque année, les services techniques de la ville étudient l'état de l'ensemble des voiries de la commune, puis les priorités sont établies en fonction de l'urgence et des capacités budgétaires (1€ pour la ville pour 2€ pour la CPS) et le conseil municipal arrête les choix lors du vote du budget de la commune.

M. HOUDEBINE signale que des travaux sur les réseaux souterrains des Clos Désiré 1-2-3 ont été réalisés et souhaite savoir si les conduites d'eau ont été changées. Il demande aussi si le même type de travaux sera effectué dans le clos Madeleine. M. CARISTAN sollicitera les services municipaux pour obtenir les réponses.

M. CARISTAN poursuit en informant sur les nouveaux aménagements prévus par l'Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay (EPAPS) et précise que l'État a toutes les prérogatives via son établissement public et l'opération d'intérêt national (OIN) qui retire la compétence d'urbanisme à la commune et la réattribue à l'État sur le périmètre défini à l'Ouest de l'école Polytechnique.

L'EPAPS a organisé une réunion publique le 20 décembre 2018 pour annoncer la réalisation de 3 nouveaux équipements sur le Plateau, ce qui nécessite l'ajout d'un avenant au projet initial de la ZAC Polytechnique :

- Les sites de maintenance et de remisage du matériel roulant (SMR) et de maintenance des infrastructures (SMI) de la ligne 18. M. le Maire considère inacceptable l'implantation de ces sites sur Palaiseau et continuera à demander que ces infrastructures soient installées sur un site plus approprié (en bout de ligne par exemple) et moins destructeur de l'environnement.
- Une nouvelle sous-préfecture pour Palaiseau d'ici 2021.
- Un lycée international qui devrait ouvrir ses portes en septembre 2021.

Un avancement de l'arrivée de la ligne 18 sur le Plateau de 2027 à 2026 pour la portion Massy-CEA de Saclay a été annoncé par l'État.

Concernant la construction de logement, un protocole a été signé avec l'État. Il prévoit la construction de 1500 logements familiaux sur la ZAC du quartier de l'École Polytechnique (QEP), sur des terrains proches d'EDF. Leur livraison devra se faire en cohérence avec l'arrivée du métro. Aucun logement ne sera livré avant 2024, exceptés les logements de fonction du lycée international et de la sous-préfecture.

Mme CLEMENT-KLEIN demande des informations sur le projet d'élargissement de la RD 36 à 2x2 voies. Un participant fait remarquer que cela ne va pas dans le sens de la diminution de la circulation automobile.

M. CARISTAN répond que c'est le département qui a la compétence dans ce domaine et que la municipalité pour sa part se bat pour un plan vélo et pour une gare Camille Claudel sur la ligne 18.

Mme DESCHATRETTE demande des informations sur l'évolution de l'ONERA. M. CARISTAN sait à l'heure actuelle que l'ONERA a la volonté de fusionner plusieurs sites en un seul à Palaiseau et a fait part à la Ville de sa décision de façon unilatérale de mettre en place une nouvelle entrée du côté de l'éco-quartier Camille Claudel, ce que la Ville ne peut empêcher. La municipalité souhaite minimiser les nuisances pour les riverains, avoir les garanties que les projets de l'ONERA se limiteront à ce qui est connu à ce jour, connaître la part de financement de l'ONERA pour la réfection de l'axe de la rue de la Vauve aux Granges. La Ville a d'ores et déjà demandé à l'ONERA de maintenir la sortie existante (côté chemin de la Hunière et des Joncherettes) et de la destiner à la circulation des véhicules lourds. Par contre il est probable que les bus entreront par la nouvelle entrée. La zone verte dans l'ONERA ne devrait pas être touchée par les nouveaux bâtiments.

Les participants souhaitent que ce sujet soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil de quartier afin de se rendre compte plus précisément du projet.

#### **Retour de la réunion de la commission inter-quartiers « Investissements » du 29 novembre 2018.**

M. CARISTAN rend compte des trois réunions de la commission de la fin de l'année 2018. Les propositions des conseils de quartier pour les exercices antérieurs du budget participatif ont été réexaminées pour ressortir des propositions pour le budget 2018. Pour l'année 2018, les projets retenus sont les suivants :

- L'ensemble de la commission souhaite continuer le « projet plaques patrimoniales ».

A ce sujet, M. CARISTAN a émis deux propositions :

- que la création de nouvelles plaques réponde à un objectif d'équilibre entre les quartiers (avec un itinéraire permettant la découverte de toutes les plaques) et que la priorité soit donnée aux quartiers qui n'ont pas encore bénéficié de plaques.

- que le comité de rédaction des textes des plaques fédère l'ensemble des acteurs concernés par l'histoire locale de Palaiseau.

Ainsi, la prochaine série de plaques sera installée dans les quartiers du Pileu et des Garennes et le service Vie Locale va adresser un courrier aux associations pouvant être concernées.

- Un projet de « végétalisation » des entrées de Ville qui a été proposé par la municipalité :

Au carrefour des Francs Tireurs et Partisans mise en œuvre de massifs en pleine terre et de « jardins de pluie », plantation et mise en valeur d'un arbre remarquable, coût estimé à environ 30 000€.

- Pose de jardinières de plantes aromatiques en libre service sur le Plateau qui n'en a pas encore.

Mme DESCHATRETTE fait remarquer que les 3 réunions de la commission inter-quartiers pour l'utilisation du budget participatif 2018 se sont tenues dans l'urgence, courant novembre, sans consultation préalable des conseils de quartier qui n'ont donc pas participé aux propositions 2018. Elle propose que la commission « Investissements » du conseil de quartier du Plateau soit réactivée lors de sa prochaine réunion.

M. CARISTAN propose en complément qu'un atelier sur ce thème soit programmé au prochain conseil de quartier.

### **Retour de la réunion de la commission « Oeuvre d'art Quartier Camille Claudel » du 12 novembre 2018.**

Mme PACITTO fait le compte-rendu: les deux artistes palaisiens qui ont répondu à l'appel d'offres ont présenté leur projet aux 9 membres de la commission. Ni l'un ni l'autre des projets n'ayant obtenu une majorité de voix, la commission a demandé qu'un nouvel appel d'offres soit lancé et que les deux artistes palaisiens n'en soient pas exclus. La commission « Œuvre d'art Quartier Camille Claudel » souhaite avoir connaissance du cahier des charges avant ce nouvel appel d'offres.

M. CARISTAN complète en informant que l'appel d'offres est en cours de rédaction et qu'il sera adapté en fonction des remarques de la commission. Par ailleurs il annonce que l'œuvre de Salih COSKUN installée temporairement sur la place Séré de Rivière depuis la mi-novembre dans le cadre du projet « sPaCe » sera retirée à la mi-février, comme prévu, sans prolongation en raison des coûts d'assurance. Des participants émettent le souhait de voir réinstallés les grands pots d'arbres, une fois l'œuvre monumentale retirée.

### **Collecte des déchets et gestion par le SIOM.**

Mme DESCHATRETTE apporte des informations sur le conflit entre la société SEPUR qui a remporté l'appel d'offres du SIOM et les salariés transférés de l'ancienne société chez SEPUR. Le transfert était effectif le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Ce jour-là SEPUR a voulu obliger les salariés transférés à signer un nouveau contrat de travail. Ils ont refusé de signer car ce n'est pas une obligation lors d'un transfert et ils se sont déclarés en grève. Le lendemain quand ils se sont présentés sur leur lieu de travail, à Villejust, il n'y avait pas de camions, pas d'équipements et les locaux étaient fermés, ils se sont considérés en lock-out. Pendant les mois de novembre et décembre les collectes sur le territoire du SIOM ont été assurées par des personnels et des camions en provenance d'autres sites de SEPUR et les salariés transférés n'ont pas été payés, l'entreprise les considérant grévistes. Le 25 décembre SEPUR exigeait toujours la signature de nouveaux contrats, puis le 26 décembre cette exigence a été levée. Après une journée de formation, les salariés transférés ont progressivement été affectés à des équipages de collecte sur le territoire du SIOM, sans tenir compte de leur affectation antérieure à une ville d'où la persistance de problèmes de collecte pour de nombreux habitants du territoire.

M. CARISTAN complète avec des éléments sur l'action des municipalités pendant le conflit :

Quatre engagements ont été demandés par les élus municipaux siégeant au SIOM auprès de SEPUR pour soutenir les salariés: le maintien des salaires, le maintien des 84 emplois dans la durée, le maintien de l'affectation de tous les salariés sur le site de Villejust et l'assurance de ne pas travailler le samedi après-midi et le dimanche (hormis pour la collecte sur les marchés le samedi à midi). Ils ont été intégrés dans un protocole de fin de conflit avec les salariés et ont été acceptés par SEPUR.

La décision de retenir l'entreprise SEPUR a été prise à l'unanimité par les élus municipaux siégeant au SIOM en prenant en compte des critères sociaux et environnementaux.

Le Tribunal des prud'hommes aura à juger si les salariés étaient en grève ou en lock out.

Compte tenu de la gêne subie par les habitants durant les mois de novembre et décembre 2018, M. CARISTAN annonce qu'à l'occasion du vote des taux de la taxe Ordures Ménagères pour 2019, les élus du

SIOM ont fait un geste fiscal : le SIOM appliquera une baisse de 5€/habitant pour l'année 2019, cette baisse sera complétée par une baisse de 7€/habitant correspondant à deux mois de coût de collecte, soit une baisse totale de 12 €

Mme PACITTO, qui souligne des problèmes d'incivilités en termes de propreté dans le quartier Camille Claudel, propose qu'à l'avenir des ramassages supplémentaires soient programmés entre Noël et le 5 janvier. Des points de collecte des sapins de Noël seraient à envisager pendant cette même période.

### **Retour sur le forum annuel des conseils de quartier du 5 décembre 2018.**

M. CARISTAN rappelle que le forum annuel a eu pour thème « imaginer Palaiseau en 2030 ». La forte participation des membres du conseil des jeunes a été remarquée (20% des participants).

Mme DESCHATRETTE remarque que ce forum ne correspondait pas à ce qui est prévu par la charte, c'est à dire un temps de bilan de l'année écoulée et d'échanges entre conseils de quartier. De plus, dans le Palaiseau Mag de décembre/janvier il était écrit « les conseils de quartier ... invitent les conseils des aînés et des jeunes ». C'est la municipalité qui les a invités à des ateliers Palaiseau 2030.

M. CARISTAN fait remarquer que la municipalité l'a fait en cohérence avec la demande récurrente des conseils de quartier de faire participer les jeunes à leurs travaux et de favoriser l'intergénérationnel.

Mme ONILLON estime que le forum annuel des conseils de quartier doit être organisé à leur initiative et propose que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil de quartier.

### **Questions diverses.**

Mme WEPPE signale que depuis la mise en service du nouveau square pour les enfants des déchets atterrissent dans son jardin. Elle ajoute que la ventilation de la salle de la Rigole génère des nuisances sonores. Mme PACITTO, elle aussi proche de la salle, confirme que c'est insupportable. M. CARISTAN a effectivement remarqué ce bruit anormalement fort et fera suivre ce signalement auprès du service du patrimoine bâti de la Ville.

Mme ONILLON estime que l'éclairage public de la piste cyclable du chemin de la Hunière et des Joncherettes est insuffisant, particulièrement entre l'ENSTA et la rue Élisée Reclus. Par ailleurs elle regrette qu'il n'y ait pas eu de décorations de Noël dans le quartier des Joncherettes.

Sur ce point M. CARISTAN répond que la Ville acquiert du nouveau matériel moins énergivore et n'a pas pu renouveler pour cette année l'ensemble de son parc d'illuminations, si bien que certains quartiers n'ont pas été illuminés.

M. HOUDEBINE souhaite avoir des informations sur le déploiement de l'éclairage public par LED dans les Clos de son quartier. Il ajoute que des lignes blanches latérales sur la rue des Marnières, mal éclairée la nuit, seraient nécessaires pour une meilleure visibilité de la voie de circulation.

Un participant signale des problèmes de chauffage dans le gymnase Roger Antoine (tuyaux froids).

M. CARISTAN répond que le problème est connu et sa résolution en cours. Il ajoute qu'il est difficile de chauffer ce type de gymnase avec une couverture en toile tendue et impossible d'avoir des températures similaires à celles obtenues avec des couvertures en dur.

Une participante signale que l'éclairage public par LED de la rue Pierre Gilles de Gennes est trop faible aux environs de 7h30 le matin.

### **Travail collectif en ateliers.**

L'heure limite de fin du conseil de quartier étant atteinte, les ateliers n'ont pas eu lieu.

**Points proposés à l'ordre du jour du prochain conseil de quartier :**

- . La Ferme des Granges
- . La Batterie de la Pointe
- . Réouverture rue Elysée Reclus
- . Evolution du site de l'ONERA
- . Elargissement de la RD 36
- . Réactivation Commission « Investissement » du conseil de quartier du Plateau et atelier
- . Œuvre d'art pour le quartier Camille Claudel
- . Propositions pour le forum annuel des conseils de quartier